



Nombre de Membres

Afférents Au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	14

Séance du 26 SEPTEMBRE 2025

Date de la convocation
17 septembre 2025

Date d'affichage
17 septembre 2025

URBANISME

Domaine et
Patrimoine

OBJET :

Consultation sur le projet
de classement des secteurs
pavés de Paris-Roubaix et
son vélodrome

Acte rendu exécutoire
par notification et/ou
affichage
en date du
et dépôt en Sous-
Préfecture
en date du

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-six septembre à 19 Heures, le Conseil Municipal de la Commune de SARS-ET-ROSIÈRES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Présents : Mesdames Colette NORMAND, Christine DUTHOIT, Chantal TIZON, Christelle LORIDAN.

Messieurs Jean-Michel MICHALAK, Bernard BARA, Géry WADBLED, Bruno DELCROIX, Dominique VERCLEVEN, Antoine BRASSELET, Sébastien CABOT, Michel DUYCK.

Pouvoir donné de Madame Hélène DEGAND à Monsieur Jean-Michel MICHALAK

Pouvoir donné de Madame Raphaëlle NORMAND à Madame Colette NORMAND

Secrétaire de séance : Michel DUYCK

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 1^{er} août 2025 de Monsieur le Préfet concernant le projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix et son vélodrome.

Monsieur le Maire explique que le classement des secteurs pavés du Paris-Roubaix constituerait une reconnaissance nationale de la valeur patrimoniale de ces pavés et de la course associée, ainsi qu'une garantie de la protection pérenne de ces pavés.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'émettre un avis quant au classement du secteur pavé de la commune de SARS-ET-ROSIÈRES.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, se déclare favorable au classement du secteur pavé de la commune.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

S²LO
D2025/036

ID : 059-215905548-20250926-D2025_036-DE

Fait en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel MICHALAK

